Précaires de l’ESR : soutenons les étudiant·es et lycéen·nes, construisons la grève générale !

Nous, travailleur·ses précaires de l’enseignement supérieur et de la recherche (ESR) réuni·es en assemblée générale le 23 octobre 2026 (120 participant·es), souhaitons exprimer notre soutien aux lycéen·nes et étudiant·es qui se mobilisent depuis le mois de septembre. Nous soutenons la colère légitime exprimée par leur mouvement : lycéen·nes comme étudiant·es dénoncent leurs conditions d'études dégradées, au lycée comme à l'université. En tant que travailleur·ses précaires de l’enseignement supérieur, exerçant parfois dans le secondaire, nous constatons jour après jour cette dégradation, qui va de pair avec celle de nos conditions de travail : classes surchargées, manque de places, bâti mal entretenu, cadences horaires intenses et autres lacunes matérielles sont le lot quotidien des communautés universitaires. Nous dénonçons cette dégradation, conséquence directe des politiques de précarisation de l'ESR, et les mises en danger physique et psychologique qui en résultent (accident, burn-out, tentative de suicide).

Mis en difficulté par ce mouvement, le pouvoir a fait le choix de la répression policière et judiciaire. Le bilan de cette politique est accablant : en un mois de révolte, plus de 6.500 mineur·es ont été placé·es en garde à vue, la police a mutilé quinze personnes dont dix adolescent·es, et la liste des blessé·es graves du mouvement ne fait que s’allonger. Nombre de blocages de lycées ont été durement réprimés. De même, certaines présidences d’universités ont fait le choix de rompre la confiance de la communauté académique en demandant l’intervention de la police contre leurs propres étudiant·es et personnel·les—ce fut le cas à deux reprises à la Sorbonne Nouvelle, le 5 et le 22 octobre. Le gouvernement, lui, se contente d’affirmer que ces brutalités seraient « conformes à la doctrine » et « proportionnées ».

Cette situation rend notre solidarité impérative. Nous refusons qu’une doctrine puisse permettre de normaliser une telle répression. Nous refusons que les seules réponses apportées à des lycéen·nes et étudiant·es demandant des conditions dignes pour leurs études soient policières et judiciaires. Nous affirmons que l’autoritarisme dans lequel le gouvernement s’enferme est une impasse qui ne fait que contribuer à la montée du fascisme. La réponse doit être politique, la rue doit être entendue, l’amnistie doit être prononcée pour l’ensemble des personnes poursuivies et condamnées dans le cadre de ce mouvement. Les récentes annonces ne doivent tromper personne : pour le pouvoir, il ne s’agit que d’acheter une paix sociale à moindre coût par des promesses inconséquentes et en décalage avec les demandes formulées par le mouvement.

En tant que travailleur·ses précaires de l’enseignement supérieur et de la recherche, notre force est importante : selon des données récentes, 39,5% des BIATSS sont contractuel·les, et près des trois quarts des enseignant·es-chercheur·ses sont précaires, tous statuts confondus (DCME, ATER, vacataires, …). **Organisons-nous !** L’assemblée générale des précaires de l’ESR appelle à soutenir concrètement et urgemment le mouvement en cours. Ce soutien doit d’abord passer par le refus de tout dispositif pénalisant les étudiant·es mobilisé·es. **Nous appelons ainsi à refuser, comme le fait le mouvement étudiant, l’obligation ou l’invitation à recourir au distanciel au nom de la « continuité pédagogique » :** ce n’est ni une réponse adaptée aux revendications des étudiant·es, ni une option pédagogique crédible. Nous invitons précaires et étudiant·es à s’investir dans les initiatives pédagogiques du mouvement : universités populaires et tutorat assurent bien mieux le partage des connaissances que les cours tenus en distanciel, qui ne feront que creuser les inégalités de capital scolaire et d’accès au numérique.

Nous appelons ensuite l’ensemble des travailleur·ses de l’ESR à s’assurer que nos étudiant·es ne soient pas pénalisé·es à l’évaluation, en s’emparant de tous les leviers d’action pertinents : refus d’évaluer sur des contenus non enseignés selon les modalités convenues ; validation avec note plancher à 10 améliorable pour l’ensemble des étudiant·es ; rétention de notes s’il le faut.

Nous appelons enfin les personnel·les de l’ESR à prendre part au mouvement en construisant dès maintenant la grève reconductible à partir de la semaine de la rentrée : organisons des assemblées générales sur nos lieux de travail, appuyons-nous sur les initiatives déjà

existantes (collectifs de personnel·les précaires, syndicats, caisses de grève locales, ...), faisons des tournées de bureaux pour élargir le mouvement, et agissons collectivement !

Enfin, nous affirmons que l'amélioration des conditions d'études demandée par les lycéen·nes et étudiant·es converge largement avec les demandes formulées de longue date par les travailleur·ses de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous demandons :

- L'abrogation de la loi ORE et la fin de la sélection à l'université
- L'abrogation du dispositif raciste Bienvenue en France qui impose des frais d'inscription 16 fois supérieurs pour les étudiant·es extracommunautaires et restreint drastiquement les exonérations
- Un investissement de 8 milliards d'euros dans l'Université afin de permettre la création urgente des 250.000 places réclamées par les lycéen·nes et étudiant·es
- L'ouverture massive de postes titulaires afin de lutter contre la précarité à toutes les échelles de l'ESR et d'offrir un cadre pédagogique émancipateur aux étudiant·es
- La régularisation de tou·tes les personnel·les qui ont effectué des heures de travail sans avoir signé de contrat de travail
- L'abrogation du statut de vacataire, dont le dévoiement pour employer une main-d'œuvre enseignante à bas coût est désormais routinisé ; la mise en place d'un statut qui ne s'applique qu'aux intervenant·es professionnel·les extérieur·es.
- Un plan d'investissement massif dans les dispositifs assurant la prise en charge de la santé mentale des personnel·les précaires et des étudiant·es
- La prévention et la gestion des violences racistes, sexistes, sexuelles et de genre
- Le rallongement de la date de dépôt des mémoires de master et des thèses
- L'augmentation du nombre de contrats doctoraux et le rallongement de la durée des contrats à 6 années, afin de correspondre à la durée réelle des thèses en France (5,5 années en moyenne)
- La prolongation systématique des contrats en cas de congés maternité, congés maladie, maladie chronique
- La revalorisation des salaires de tou·tes les personnel·les précaires, enseignant·es et administratifs
- La lutte contre les inégalités basées sur le revenu et l'origine

Afin de préparer la grève générale débutant le 5 novembre 2026, nous invitons l'ensemble des travailleur·ses non permanent·es de l'ESR à se joindre à la prochaine assemblée générale des précaires de l'ESR, qui aura lieu en ligne le mardi 3 novembre à 10 heures. Ecrivez-nous pour nous rejoindre !

L'Assemblée générale des précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche
Contact : stop-precariat-esr@riseup.net